

*Les projets en
détails*

1 - Infrastructures Sportives

1.1·Stade de Foot

1.1.1· Motivation du projet

L'implantation actuelle du stade de football trouvera sa pleine justification dès lors que les écoles seront proches et qu'il pourra être utilisé à la fois par les associations sportives et par les scolaires. Un parking viendra renforcer son attractivité dans la mesure où le stationnement des visiteurs sera plus confortable qu'aujourd'hui. L'évolution des sports pratiqués sur cet équipement et les demandes des associations conduira l'équipe municipale à envisager des aménagements pour permettre par exemple l'accueil d'une équipe de RUGBY aujourd'hui Co utilisatrice de ce dernier.

1.1.2· Implantation préconisée

Dans cette éventualité l'acquisition d'une parcelle devra être envisagée pour la construction d'un nouveau stade. Un terrain situé face au stade actuel pourrait s'y prêter car sa surface serait suffisante et plus plate que l'actuel terrain de foot.

1.2· Stade de Rugby

1.2.1· Motivation du projet

La co-utilisation du terrain de foot par les 2 associations amènera l'équipe municipale à se poser, à terme, la question de la construction d'un stade de rugby si l'association qui rencontre un vif succès actuellement sur le territoire mais, qui est en concurrence avec l'équipe de Saujon, poursuit son ascension dans le classement des clubs. Dès lors la construction d'un nouveau stade pourrait être envisagée si elle se justifiait par un besoin réel.

1.2.2· Implantation préconisée

L'implantation sur le terrain en face du stade de foot actuel aurait pour avantage de permettre la mutualisation du parking.

2 - Réaménagement d'urbanisation

2.1· Création d'une place, centre-ville

Notre centre bourg est marqué par une rupture urbaine, en raison de sa traversée par la RN150 qui sépare la commune en deux. L'aménagement de la traversée de la commune qui se substitue à la construction d'une déviation doit être une chance pour notre commune de créer un véritable centre-ville en utilisant la RN 150 comme levier de son développement. Une proposition a été faite à l'aménageur potentiel, le département, de dévier la voirie actuelle afin de fluidifier la circulation en supprimant les feux tricolores tout en créant une place centrale.

Le dossier est à ce jour à l'étude avec le département. Il faudra poursuivre dans cette voie et respecter ainsi le projet de territoire de la CARA que vous pourrez retrouver en détail sur le site de la commune rubrique "*vivre à médis*" - "*projets communaux*" - "*Médis Ambition 2035*"

3 - Développement économique

La commune souhaite développer ses activités économiques pour créer de l'emploi sur place et ainsi éviter de devenir 'la commune dortoir' des villes voisines. Elle souhaite se développer autour de la filière aéronautique qui est déjà fortement présente dans la région nouvelle aquitaine et dont celle-ci souhaite intensifier la présence sur son territoire. Elle entend s'inscrire dans les

préconisations de la Région NOUVELLE AQUITAINE qui prévoit des actions spécifiques pour les TPE et Les PME notamment génératrices d'emplois pérennes. Les acteurs économiques de notre territoire sont aujourd'hui en demande d'extension de leurs activités en complémentarité des leurs. L'équipe municipale déploie tous ses efforts afin d'apporter à ceux-ci toute l'aide possible à la réalisation de ces projets.

3.1. Nouvelles activités Economiques

3.1.1. Zones d'activités pour l'accueil de commerces de proximité

3.1.1.1. Secteur du restaurant scolaire

A l'entrée de la commune, venant de ROYAN, ce secteur présente des avantages importants pour l'implantation d'activités économiques ; par sa visibilité de la route nationale, par l'existence d'un parking important et par un accès rendu possible depuis le centre du bourg si la décision de détruire la maison LABBE se confirme. Déjà une boulangerie, une supérette et le restaurant scolaire y sont implantés. Il mérite une étude d'urbanisation intégrant des commerces de proximité et des logements. C'est également l'opportunité de procéder à une modernisation du centre bourg en redessinant l'urbanisation de cet espace.

L'équipe municipale a lancé un appel à projet allant dans ce sens.



3.1.1.2. Secteur de l'espace Georges BRASSENS

A l'entrée de la commune, venant de SAUJON, ce secteur présente les mêmes avantages que le précédent pour l'implantation d'activités économiques ; par sa visibilité de la route nationale, par l'existence d'un parking. Déjà plusieurs commerces sont implantés à proximité. 5 000 m² pourront être libérés dès que la construction de la nouvelle salle des fêtes sera réalisée. C'est également

une autre opportunité de procéder à une modernisation du centre bourg en redessinant l'urbanisation de cet espace, si la décision de construction de la salle des fêtes à proximité de l'espace Médis Loisirs et du futur groupe scolaire est maintenue.

L'équipe municipale doit lancer un appel à projet allant dans ce sens.



3.1.2. Villes et Métiers d'Arts

3.1.2.1. Motivation du projet

L'opportunité de se distinguer des communes voisines et de créer une identité de la commune nous est offerte par la présence d'une artiste membres des villes d'Arts.

Cette organisation nationale nous a informé souhaiter créer en Charente Maritime une entité afin d'accueillir des ateliers et une salle d'exposition et de vente des créations d'artistes-artisans locaux.

La commune s'est déjà positionnée pour accueillir sur son territoire ces activités et ainsi contribuer à rompre avec l'image propagée, d'une commune dont le nom est assimilé aux difficultés de circulation induites par la présence des feux tricolores.

3.1.2.2. Implantation préconisée

La libération des locaux des écoles va créer une opportunité de réutilisation de ceux-ci. Le positionnement de ces locaux, visibles de la RN 150, les destine tout naturellement à y installer des activités économiques, d'autant que la présence du parking de l'actuel restaurant scolaire et de celui du temple favorise l'accès à ces installations.

3.1.3. Restaurant

3.1.3.1. Motivation du projet

La construction du nouveau groupe scolaire inclura celle d'un restaurant scolaire sur le même site pour concentrer les activités scolaires mais aussi pour limiter les déplacements. L'actuel bâtiment deviendra alors disponible. Son emplacement, dans une zone que nous réserverions à des activités économiques, conviendrait, en maintenant sur place les installations existantes, à la création par exemple d'un restaurant que nous souhaiterions gastronomique pour répondre à la demande de la population tout en évitant de faire concurrence aux établissements existants.

3.1.3.2. Implantation préconisée

Bâtiment déjà construit et bénéficiant d'une bonne visibilité par rapport à la RN 150 mais également d'un important parking il n'y a lieu de rien changer. Il faudra cependant vendre ce bâtiment pour financer d'autres investissements car ce n'est pas la vocation de la collectivité que d'exploiter un restaurant privé.

3.1.4. Création aire de camping-cariste

3.1.4.1. Motivation du projet

Le développement de ce type de tourisme nous incite à prévoir une aire de stationnement pour les camping-caristes. C'est aussi un potentiel de clientèle pour nos commerces.

3.1.4.2. Critères du bon emplacement

Le bon emplacement pour accueillir les usagers de ce type de déplacements doit se situer le plus près possible du centre-ville pour une accessibilité facile aux commerces. C'est aussi créer un potentiel de clients supplémentaires pour ces commerces.

3.1.4.3. Implantation préconisée

Nous disposons d'un terrain communal situé à proximité du centre-ville. Il s'agit du terrain où est installé le préfabriqué (CAFEJ) qui est clos et s'y prêterait bien. La réflexion n'est pas allée à son terme sur ce sujet, il reste encore à y réfléchir dans le cadre du réaménagement du centre bourg.

3.1.5. Pôle Tertiaire

3.1.5.1. Motivation du projet

Notre région particulièrement réputée pour son tourisme, son bassin ostréicole, ses productions agricoles, ses vignes et ses espaces naturels offre un climat agréable, des paysages diversifiés et de nombreuses plages s'ouvrant sur l'océan.

Très attractive pour le développement du tourisme mais aussi pour l'accueil de nouvelles populations. Elle peut dans le cadre du développement du télétravail et grâce au déploiement de la fibre optique présenter un intérêt pour y installer son entreprise.

L'accompagnement à la création d'un pôle tertiaire, pour accueillir des activités de ce secteur, paraît une opportunité à ne pas manquer.

3.1.5.2. Critères du bon emplacement

Le bon emplacement pour ce type d'activités économiques doit permettre, à moindre coût, l'accès à la fibre optique, condition essentielle pour répondre aux attentes des acteurs de ce secteur. Il doit s'intégrer dans l'urbanisation redessinée du centre bourg et être compatible avec l'existant.

3.1.5.3. Implantation préconisée

Le réseau de fibre optique traversant notre commune, il devient évident d'installer un tel pôle à la proximité de celui-ci. Dès lors, la zone en espace réservé le long de la RN 150 semble s'imposer

pour cette réalisation. Un acteur privé devra prendre en charge cette réalisation, la commune ne dispose ni des moyens financiers ni des moyens et des outils de gestion de ce type d'activité. C'est après avoir procédé à une étude de marché, de manière à conforter ce besoin sur notre territoire, que la décision définitive pourra être prise.

4 - Bâtiments communaux

Un état des lieux succinct met en évidence un manque sérieux d'entretien et de vigilance dans le contrôle des travaux réalisés sur l'ensemble des bâtiments communaux. Dans certains cas c'est au-delà de la garantie décennale que des malfaçons dans la construction ont été découvertes (restaurant scolaire)

Une construction nouvelle présente l'avantage de prendre en compte les technologies actuelles en termes d'isolation afin de la rendre moins consommatrice d'énergie, plus fonctionnelle, en permettant de réaliser des économies sur le budget fonctionnement et les consacrer à l'investissement.

La loi nous fait obligation de la mise en accessibilité des bâtiments communaux. L'équipe a établi un plan sur quelques années afin de se mettre en conformité avec la législation.

4.1. Ecoles

C'est en 1893 que le conseil municipal de l'époque décide d'acquérir la maison « CHAUVET » qui deviendra une maison école destinée à accueillir l'école primaire des filles.

En 1932 le conseil municipal décide la construction du bâtiment destiné à l'école primaire des garçons

Ces bâtiments ont fait l'objet d'agrandissement en 1964 e 1982

4.1.1. Ecole élémentaire

Cette école a été construite en 1932, elle est vétuste. Elle est peu pratique, elle correspond à ce qui se faisait de mieux à l'époque de sa construction. Elle n'est plus adaptée aux besoins d'aujourd'hui et pose des problèmes importants dès lors que l'on veut y apporter des outils modernes comme par exemple équiper les salles de tableau TPI. La salle informatique est partagée avec la bibliothèque de la maternelle et l'option retenue actuellement par les enseignants est de préférer l'installation d'un banc de quelques ordinateurs dans chaque classe plutôt que de disposer d'une salle dédiée.

4.1.2. Ecole Maternelle

Cette école a été construite en 1982, elle n'en n'est pas plus pratique. Elle conjugue les inconvénients d'une extension réalisée dans la nécessité d'utiliser une opportunité foncière et la volonté de rassembler les 2 écoles sur un même lieu. Elle est peu pratique car, composée d'une classe en demi-sous-sol, ce qui en rend l'utilisation dangereuse pour les enfants qui doivent descendre un escalier pour atteindre la classe concernée. La bibliothèque de la maternelle est partagée avec la salle informatique. La cour d'école est insuffisante en surface eu égard au nombre actuel d'élèves. Elle ne permet pas d'anticiper l'évolution du nombre d'élèves apportés par les lotissements en cours de construction

4.2. Lieux de culte

4.2.1. L'Eglise catholique

L'église catholique a été refaite durant la fin du mandat précédent et le début de celui qui se termine. Elle ne nécessite aujourd'hui que de l'entretien afin de préserver cet édifice, monument important du patrimoine communal.

4.2.2. Le temple protestant

Après la réfection de l'église catholique, il semble assez logique d'envisager une rénovation du temple protestant dont la communauté est aussi présente sur notre territoire. Sa rénovation pourrait, comme l'a été celle de l'église, être réalisée pour les offices culturels mais aussi et pour ce bâtiment en particulier, pour l'organisation d'expositions.

4.3. Nouvelles constructions à prévoir

Pour la construction et l'implantation des nouveaux bâtiments, nous avons décrit la motivation du projet : pourquoi ce projet ? Nous avons défini les critères nous permettant de faire le choix de l'emplacement qui nous a paru le plus adapté et présentons l'implantation préconisée.

4.3.1. Construction d'un groupe scolaire

1.1.1.1. Motivation du projet

Des réflexions menées par les équipes municipales précédentes avaient conclu à la nécessité de construire de nouveaux bâtiments en raison des différents inconvénients évoqués dans l'état des lieux. La construction d'une nouvelle école maternelle est une évidence. Celle d'une école primaire est une nécessité.

1.1.1.2. Critères du bon emplacement

Le bon emplacement de ces bâtiments est le plus proche du centre-ville, l'école c'est la vie d'une commune. Elle crée un dynamisme naturel par le va et vient qu'elle occasionne. Notre réflexion, compte tenu des besoins de stationnement et surtout de la nécessité de proposer aux enfants des activités sportives dans le cadre des programmes scolaires, la sécurisation indispensable et les mises en gardes renouvelées de l'état dans le cadre de VIGIPRATE, nous a amenés à envisager un déplacement des locaux. Le PLU de 2012 ayant réservé des espaces pour la réalisation d'équipement d'intérêt général à proximité des installations sportives, c'est cet emplacement qui a été retenu, avec une sortie sur la rue Joël CONTE, pour favoriser le passage des parents en centre-ville et permettre le fonctionnement des commerces.

1.1.1.3. Implantation préconisée

Les inconvénients relevés dans le diagnostic nous invitent à déplacer les écoles. Il ne fallait cependant pas occulter l'importance de l'école dans la dynamique qu'elle apporte à la vie d'un centre bourg et à ses commerces. L'équipe s'est penchée sur les conséquences d'un déplacement et a fait le choix de l'implantation indiquée sur le plan ci-dessous, avec des accès côté rue du colonel Arnaud BELTRAME et la création de voies douces, permettant aux véhicules et aux piétons de se rendre le plus directement possible dans le centre.

Il apparaît évident que d'implanter les écoles à proximité des installations sportives constituera l'avantage pour nos enfants, de pratiquer des activités sportives.

L'équipe a fait le choix d'implanter le groupe scolaire et un parking sur ces deux espaces.



4.3.2. Construction d'une salle multi-loisirs (Salle des fêtes)

1.1.1.4. Motivation du projet

La vétusté de la salle actuelle, son inadaptation aux usages actuels, l'inefficacité de son chauffage et sa consommation d'énergie, les inconvénients relevés dans l'état des lieux, tant en possibilité d'extension qu'en augmentation des surfaces de stationnement, motivent la construction d'un nouveau bâtiment sur un site différent permettant ainsi la création d'un espace de stationnement suffisant en l'adaptant aux besoins actuels et notamment avec la possibilité de salles modulables.

1.1.1.5. Critères du bon emplacement

A l'inverse des activités économiques, une salle multi-loisirs n'a pas besoin d'être visible par les des clients potentiels en transit, mais se doit d'offrir un confort de stationnement pour les usagers, en plus de celui de la salle elle-même.

1.1.1.6. Implantation préconisée

L'espace réservé dans le PLU de 2012, à proximité des installations sportives, s'y prête bien et permet d'envisager l'utilisation d'un même parking pour l'école, le gymnase, le stade et demain la salle des fêtes, permettant ainsi une économie de terre agricole en ne réalisant qu'un parking mutualisé pour tous ces équipements.

4.4. Aménagement des bâtiments existants

Pour ces bâtiments, nous avons considéré qu'il n'y avait pas lieu de prévoir une nouvelle construction mais plutôt une extension, compte tenu de leur situation géographique sur le territoire de la commune.

1.1.2. Les Services Techniques

1.1.2.1. Motivation du projet

L'aménagement du bâtiment des services techniques est rendu nécessaire par l'évolution de la commune qui impliquera un agrandissement et une redistribution des locaux permettant de l'intégrer. Le bâtiment de la rue Rambeau distant de celui de la rue des sports oblige à des transferts générateurs de perte de temps, de plus, sa construction ayant été réalisée partiellement avec des matériaux contenant de l'amiante, son utilisation est limitée pour ne pas prendre de risque sur la santé des employés.

1.1.2.2. Critères du bon emplacement

Le terrain réservé pour le groupe scolaire représente une surface de 5 500 m². Le groupe scolaire a besoin d'environ 4 000 m² en y incluant les cours d'école et les espaces de circulation. 1 500 m² reste alors disponible pour une rationalisation de l'utilisation des surfaces disponibles pour ceux-ci. Quelques centaines de m², aujourd'hui propriété d'une famille Médisaise, devront faire l'objet d'une déclaration d'utilité publique pour parfaire cette organisation.

1.1.2.3. Aménagements préconisés

L'extension et la redistribution devront être étudiées avec les utilisateurs et le concours d'avis extérieurs pour l'optimiser.

Le regroupement des différents ateliers devra être complété par une restructuration, en créant un magasin de stockage des outillages légers, petites fournitures et petit matériel.

1.1.3. Maison LABBE

1.1.3.1. Motivation du projet

Ce local acquis le 19 juillet 2005 est en très mauvais état car il a manqué d'entretien et de décision d'une affectation d'utilisation depuis son acquisition. Il est malheureusement impossible d'y faire quelque chose sans l'accord de son propriétaire partiel qui est en maison de retraite et en lui versant une soultte mensuelle supplémentaire. Les sommes englouties dans ce viager sont conséquentes et seule sa destruction peut être envisagée ce qui permettrait d'utiliser l'espace libéré pour un parking et un accès aux espaces constructibles à l'arrière. Ces derniers constituent un emplacement propice à l'installation d'activités économiques et d'habitat. Dans le cadre des projets de l'équipe, des dispositions devront être prises pour procéder à une étude d'urbanisation allant dans ce sens.

1.1.3.2. Aménagements préconisés

Après la destruction, l'espace disponible pourra être consacré à la création d'un parking et d'un accès aux futurs commerces qui s'installeront derrière l'actuel restaurant scolaire devenu restaurant privé. Un appel à projet est en cours d'élaboration pour aménager l'ensemble compris entre la rue du 4^{ème} ZOUAVE et le restaurant scolaire.

4.5. Réaffectation des bâtiments existants

La construction de nouveaux bâtiments induit une décision de réutilisation ou de suppression des existants, c'est ce que nous traitons dans cette partie.

1.1.4. Déplacement de la Mairie

1.1.4.1. Motivation du projet

Le bâtiment qui accueille la mairie est aujourd'hui exigu compte tenu des services que la collectivité doit proposer à sa population et du personnel nécessaire pour ceux-ci. L'aménagement en bureaux d'une salle de réunion a été réalisé. Le déplacement des archives est en cours et la création de la salle de réunion (en remplacement de l'ancienne) est en cours. Demain, à long terme, c'est un déplacement ou un agrandissement de celle-ci qu'il faudra envisager s'il est justifié par un besoin réel et ceci en tenant compte des besoins générés par la loi NOTRE disposant de nouvelles compétences pour les EPCI.

1.1.4.2. Implantation préconisée

Plusieurs solutions peuvent être envisagées, il appartiendra, là encore, à l'équipe de se déterminer. La construction d'un nouveau bâtiment plus moderne, plus rationnel, moins consommateur d'énergie, pourrait être envisagée sur la place du centre-ville nouvellement créée.

L'utilisation des bâtiments des écoles, libérés avec la construction d'un groupe scolaire, serait une autre solution.

1.1.5. Création d'une médiathèque

1.1.5.1. Motivation du projet

La commune dispose aujourd'hui d'une bibliothèque étroite et ne répondant pas aux normes d'accueil du public de par sa configuration. Avec le développement de la commune une médiathèque pourrait être envisagée. Cependant, la proximité de bibliothèques plus performantes dans les villes voisines devra conduire à une réflexion sur l'opportunité d'en créer une plus importante que celle d'aujourd'hui sur notre territoire.

1.1.5.2. Aménagements préconisés

L'espace libéré par la Mairie après son déplacement pourrait constituer une solution qui aurait pour avantage de continuer à utiliser les jardins de ce bâtiment pour y organiser des concerts tout en en y réalisant un aménagement paysager.

L'espace libéré par la Mairie après son déplacement pourrait constituer une solution qui aurait pour avantage de continuer à utiliser les jardins de ce bâtiment pour y organiser des concerts, tout en en y réalisant un aménagement paysager.

1.1.6. Bâtiments associatifs rue Joseph Rambeau

1.1.6.1. Motivation du projet

Vétustes, mal isolés, consommateurs d'énergie, ces bâtiments ne peuvent être conservés en l'état. Ils accueilleront temporairement, au prix de quelques aménagements, les archives de la commune. Une décision sera à prendre, à terme par l'équipe en place sur, leur conservation, une autre destination ou leur destruction.

1.1.6.2. Aménagements préconisés

Parmi les solutions possibles, leur destruction libérerait un espace pour y créer un parking, afin d'augmenter le stationnement en centre-ville et un aménagement paysager.

1.1.7. Bâtiments associatifs place Charles De Gaulle (ex doigts d'Or)

1.1.7.1. Motivation du projet

Vétuste comme plusieurs bâtiments communaux il faut envisager de le transformer ou de le détruire.

1.1.7.2. Aménagements préconisés

Le projet de création d'un espace où s'installeraient des activités économiques nous oriente vers sa destruction et la construction de bâtiments qui devront être confiés à un aménageur privé répondant aux objectifs fixés par l'équipe municipale. La commune ne dispose ni des moyens financiers, ni des moyens et outils de gestion de ce type d'activité.

1.1.7.3. Critères du bon emplacement

Un bon emplacement pour des activités économiques doit donner à cet espace de la visibilité par rapport à un axe de circulation et permettre la création de parking. Cet espace rassemble l'ensemble des critères exigés.

2 - Aménagements routiers

Nous avons fait le choix de faire du robuste qui durera longtemps sans y revenir plutôt que d'aligner les kilomètres, avec l'obligation de réitérer souvent. Cela implique une priorisation des secteurs par rapport à la densité de population ou de fréquentation, mais aussi en fonction du budget disponible. Nous avons également réparti nos efforts de la manière la plus équitable possible afin de ne privilégier aucun secteur par rapport à un autre. C'est ainsi que nous poursuivrons la répartition des secteurs rénovés. Une réflexion devra être menée sur le développement des énergies alternatives et leurs applications aux véhicules (voitures électriques) mais aussi à la voiture autonome.

2.1. Création d'îlots directionnels en entrée et sortie d'agglomération

L'aménagement de la RN 150 se divise en plusieurs secteurs dont les vocations sont différentes et entraîne la concertation avec les communes voisines.

L'entrée de la commune côté SAUJON implique une prise en compte des contraintes de cette commune en termes de fluidité et de sécurité. La sortie des quatre voies vers l'ouest (LA TREMBLADE) est particulièrement accidentogène en raison du positionnement du feu tricolore et la traversée des poids-lourds par le centre-ville inadaptée à la circulation actuelle. Un contournement par le sud s'avère indispensable.

Le département étudie 3 faisceaux qui impacteront le secteur de CHAILLONNAIS et obligeront à prendre en compte l'accès à ce village.

Nous demanderons l'aménagement sur la RN 150 (qui deviendra RD 750) d'accès permettant de sécuriser l'entrée et la sortie de ce village et des constructions du secteur en obligeant les véhicules à réduire leur vitesse sans contrarier la fluidité de la circulation.

2.1.1. Création de tourne à gauche à chaillonnais

Nous avons proposé la création d'un "tourne à gauche" à la hauteur du village de Chaillonnais pour permettre aux habitants de rentrer et de sortir sans danger.

Il semble que cette solution ne soit pas techniquement la plus adaptée.

Nous attendons une proposition du département pour en débattre, notamment dans le cadre de la construction d'une voie de contournement sud de SAUJON.

2.1.2. Aménagement de l'accès au secteur de la motte luchet / camping des chênes

Le problème de l'entrée et de la sortie de ce secteur se pose dans les mêmes termes que pour le village de Chaillonnais.

Nous avons proposé la création d'un "tourne à gauche" à l'entrée de la rue de la Motte LUCHET pour permettre aux habitants de rentrer et de sortir sans danger.

D'autres techniques semblent pouvoir se dessiner car il s'avère que cette solution ne soit pas techniquement la plus adaptée.

Nous attendons une proposition du département pour en débattre.

2.2. Aménagement de la Départementale D117 hors MUSSON

Nous avons sollicité le département pour faire une étude d'aménagement de zone de ralentissement pour diminuer la vitesse de circulation des véhicules. Combiner une modération de l'augmentation des impôts et la réalisation de travaux durables a pour conséquence de faire moins de linéaire chaque année. Il appartient à chacun de patienter si l'on veut poursuivre sans augmenter déraisonnablement la charge des ménages, tout en construisant un Plan Pluriannuel d'investissement équitable entre tous les secteurs de la commune.

2.3. Aménagement de la RD 117 au village de MUSSON

Nous avons sollicité le département pour faire une étude d'aménagement de la traversée de MUSSON qui pourrait être réalisée dans le même style que celui de la TOURNEPICHE.

Il est évident que le département ne peut consacrer tous ses investissements sur une seule commune. Il appartiendra aux équipes en place de poursuivre les négociations pour obtenir la réalisation de cet aménagement.

2.4. Aménagement de la Départementale D140

2.4.1. Tronçons LA TOURNEPICHE

Cet aménagement a été réalisé début 2018. Il intègre des espaces paysagers rendant l'entrée de la commune plus agréable, plus accueillante et donne l'envie de s'arrêter pour la découvrir. C'est l'objectif que nous poursuivons tout en l'accompagnant d'une rénovation et d'une dynamisation du centre bourg. La création du pôle villes et métiers d'art devrait y concourir.

2.4.2. Tronçons route de la gare

Le tronçon du passage à niveau jusqu'à l'espace Georges BRASSENS devrait être réalisé en 2019/2020 sur le même principe

2.4.3. Aménagement du carrefour du gymnase médis loisirs

Ce carrefour est particulièrement dangereux en saison lorsque les céréales arrivent à maturité. Nous avons sollicité le département pour faire une étude d'aménagement de ce carrefour.

2.4.4. Aménagement du carrefour des brandes et de la voirie route des brandes

A la demande de la commune de ST GEORGES, le département a procédé à l'aménagement du secteur de BOUBES. Pour redonner de l'allure à ce village, nous avons demandé au département d'étudier l'aménagement de la voirie et des trottoirs jusqu'à l'entrée de la commune en venant de Royan. Il appartiendra à l'équipe en place de donner suite à ce projet.

2.5. Aménagement de la rue des sports + la rue du champ des bodins

La rue des Sports avait fait l'objet d'une étude sous le mandat précédent. Nous allons la reprendre pour l'amender si nécessaire et y rajouter la rue du Champ des Bodins qui, celle-ci nécessitera d'être élargie pour absorber la circulation induite par les lotissements en construction. La réfection de la rue des Sports ne peut se réaliser sans que soient terminés les travaux des lotissements de la rue du Champs des Bodins. Si ce n'est pas le cas, il sera alors nécessaire de budgéter une nouvelle réfection à l'issue de ces travaux car ces derniers vont générer un trafic important de véhicules avec les conséquences (attendues ou logiques). Le PLU doit intégrer la nécessité et la capacité de financement par la commune des travaux collatéraux qui sont concomitants au zonage des secteurs.

2.6. Aménagement de la voirie des villages

Nous avons annoncé dans notre campagne prioriser les villages. C'est ce que nous avons fait en traitant MUSSON, LA TOURNEPICHE, les AUDOUINS et LES BONSHOMMES. C'est par des aménagements résistants qu'il faudra poursuivre notre programme en budgétisant des réalisations dans les villages, au fur et à mesure des possibilités budgétaires. Faire moins de km mais de bonne qualité permet de ne pas y revenir pendant un bon moment et de consacrer dans le temps plus de budget à des réfections durables.

2.7. Aménagement de la voirie du centre-ville

Nous avons également réparti nos efforts de la manière la plus équitable possible afin de ne pas privilégier un secteur plutôt qu'un autre, tout en respectant notre projet de 2014. Cela a impliqué une priorisation des secteurs par rapport à la densité de population ou de la fréquentation mais aussi au budget disponible. Il sera indispensable de programmer la réfection de certaines voies du Centre-Ville durant les prochains mandats pour équilibrer la rénovation de la voirie en l'intégrant dans un plan pluriannuel. Un aménagement plus global devra être envisagé à l'instar de ce qui se réalise dans les centres villes.

5 - Aménagements Paysagers

5.1. Création d'un parc naturel urbain

La dispersion de l'habitat, sans aucune cohérence, a contribué à laisser disponibles des espaces boisés en centre bourg, créant ainsi une opportunité de rationalisation et de création d'une urbanisation diversifiée.

Ces espaces boisés sont proches du centre bourg et pourraient permettre la création d'un parc naturel qui garderait à la commune son aspect verdoyant et rural, où seront tracés des sentiers offerts à la promenade pour les administrés et où seront installés des bancs pour profiter de la quiétude des lieux en donnant un confort à la population qui bénéficierait en plein centre-ville d'un espace boisé et aménagé pour des promenades Etc.

2.8. Création d'espaces paysagers le long des routes de l'entrée de la commune

La qualité de vie des habitants d'une commune passe aussi par la qualité de leur environnement et par la fierté d'y habiter. Notre objectif est d'y contribuer au mieux de nos possibilités. Réaliser des entrées de ville paysagères et agréables y participe et nous nous y attachons particulièrement.

2.9. Création de massifs dans les différents villages et en centre-ville

Nous avons souhaité renforcer l'attractivité de la commune en créant des massifs fleuris et des espaces paysagers le long de la voirie et dans les villages. Il faudra poursuivre ces actions tout en favorisant les plantations peu consommatrices d'eau et nécessitant un minimum d'entretien.

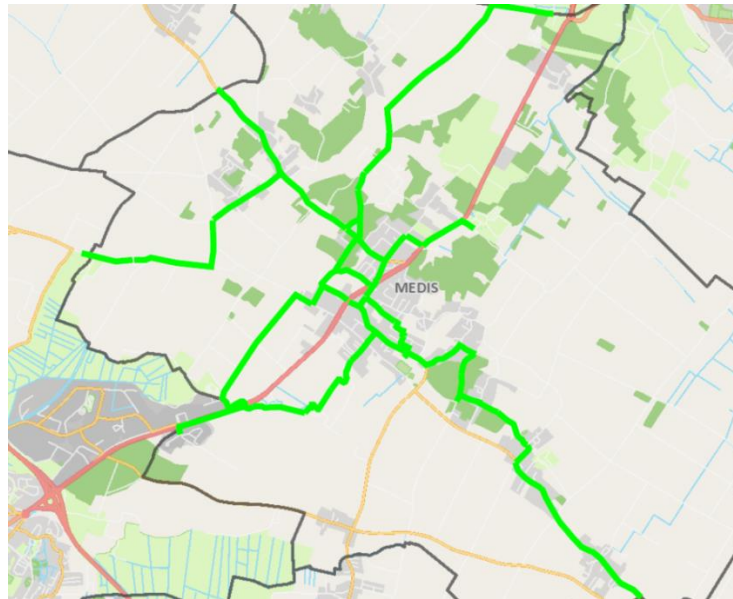
3 - Création de liaisons douces

3.1. Création de liaisons douces intercommunales

Un schéma directeur est en cours d'élaboration par la CARA. Deux études sont en cours :

L'une pour définir le schéma directeur des liaisons touristiques,

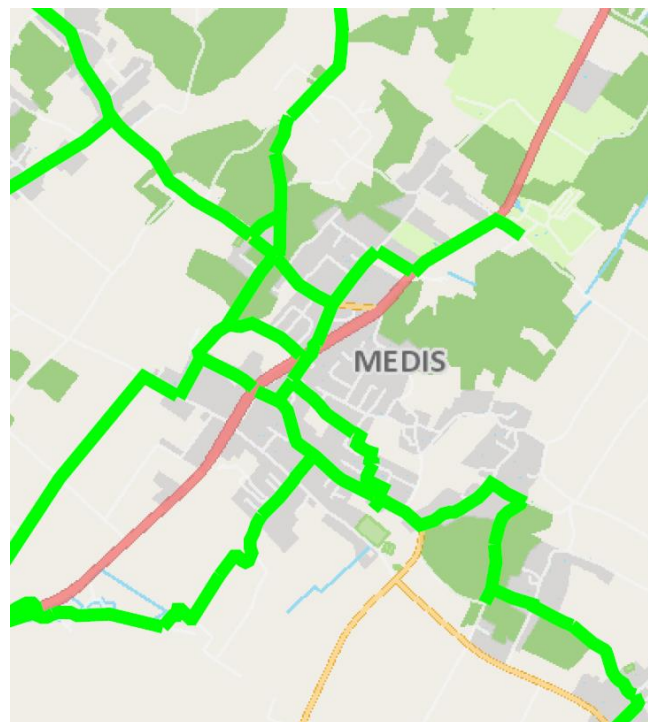
L'autre pour les liaisons domicile travail.



3.2. Création de liaisons douces communales

Dans le cadre de la réfection de la voirie communale, nous nous attachons à prévoir la création de ces liaisons, utilisables par les piétons et les cyclistes. Nous avons eu cette exigence auprès du département lors de la réfection de l'entrée de la commune à LA TOURNEPICHE, nous poursuivrons sur le secteur de la rue de la gare.

D'autres créations sont prévues entre le futur groupe scolaire et le centre bourg il faudra les poursuivre dans les prochains programmes.



3.3. Aménagement des trottoirs

Dans le cadre de la réfection de la voirie communale, nous nous attachons à prévoir la création de ces liaisons utilisables par les piétons et les cyclistes. Ce programme devra être étendu à la remise en état des trottoirs dans le cadre de l'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite et afin de pallier aux contraintes de désherbages qui, compte tenu de la suppression des produits phytosanitaires, devient un casse-tête pour les collectivités.